



Compte-rendu du Comité technique local du 2 décembre 2015

F.O.-DGFIP a lu une déclaration liminaire que vous trouverez en annexe à ce compte-rendu.

1. Mise en place du pôle de contrôle revenus patrimoine (PCRP) (pour avis) :

La direction a présenté le projet de création du PCRP qui s'inspire du schéma n°2 de la circulaire DG du 11-12-2014.

Ce regroupement selon la direction, doit permettre une meilleure synergie entre tous les acteurs du contrôle et rompre l'isolement des agents des sites extérieurs.

F.O.-DGFIP constate qu'un poste de cadre A au TAGERFIP est supprimé au Pôle Contrôle Expertise, que pour cette création d'unité de travail on ne retient donc que le CSP des dossiers et que l'on fait fi du rôle de conseil (et parfois aide aux tâches de gestion) des agents en poste sur les sites extérieurs auprès de leurs collègues des SIP.

Pour le DDFiP ce projet de part son importance relative, ne devrait pas être présentée au CHS-CT pour avis. Il pourrait cependant être évoqué lors de la présentation du projet immobilier en Sarthe.

Les 2 OS présentes ont demandé, du fait du déménagement que cette restructuration impose, que ce projet soit tout de même soumis à l'avis du CHS-CT.

L'agent A ALD de la cellule CSP reste ALD Le Mans mais n'est pas comptabilisé dans la nouvelle structure.

Quid de son devenir ? Réponse à une date ultérieure...

F.O.-DGFIP a voté contre ce projet : pour nous la question centrale reste les effectifs. Ce projet entérine la disparition de postes d'agents sur les sites extérieurs. Tous les projets de fusion en cours n'ont qu'un seul but :

supprimer des emplois !

2. Organisation des futurs SIE fusionnés Le Mans Nord/Est et Le Mans Sud/Ouest (pour information) :

Le schéma retenu ne reprend pas exactement le schéma prédéfini par la Centrale. Toutefois, la DDFiP rappelle que l'ensemble des agents ont participé à l'élaboration du schéma retenu en local.

Nous notons à ce sujet que nous avons émis les plus grandes réserves lors du précédent CTL sur la perte par les agents d'une compétence territoriale (donc plus de portefeuille de dossiers et donc perte de la connaissance du tissu fiscal) et la direction semble, une fois n'est pas coutume, nous avoir entendu sur le sujet. Ce souhait de conserver un portefeuille a été exprimé semble-t-il également par les agents lors des groupes de travail.

Nous condamnons cependant ces fusions qui créent des services de très grande taille qui à terme dérivent inéluctablement vers des conditions de vie au travail dégradées.

Nous avons dit lors du précédent CTL (et répété lors de cette seconde réunion) que les agents ne trouveraient plus à s'épanouir dans ces nouvelles organisations de travail de type *processus industriels*.

Pas d'information sur l'avenir du service enregistrement au CDFP et le travail à distance au sein de ces unités de travail, cela ne constitue pas un sujet d'actualité.

3. Calendrier des ponts obligatoires 2016 (pour avis) :

Les ponts proposés par la direction sont :

- vendredi 6 mai 2016 ;
- vendredi 15 juillet 2016 ;
- lundi 31 octobre 2016.

F.O.-DGFIP s'est abstenu car la décision ne lui incombe pas même si elle reconnaît que certains ponts peuvent être un soulagement pour les agents et leurs encadrants (réquisition de 50 % des personnels obligatoire à l'ouverture des services).

5. Création de communes nouvelles au 1er janvier 2016 (pour information) :

Peu de créations comparé à d'autres départements comme le Maine-et-Loire. La carte des regroupements des communes de la Sarthe sera communiqué par Mme la Préfète en mai 2016. Outre les problèmes à prévoir quant aux doublons dans la dénomination des rues, pour éviter les problèmes d'écritures comptables suite aux regroupements, la DDFiP prévoit de spécialiser des personnes de l'EDR. L'application HELIOS présente semble-t-il, un problème de configuration au-delà d'un nombre de communes fusionnées, à suivre...

6. Bilan sur l'organisation de l'accueil physique et téléphonique dans le bâtiment de la DDFiP (pour information) :

Le DDFiP reconnaît que les conditions de réception des usagers à l'accueil de la direction doivent être améliorées. En outre, il pointe un manque de fluidité dans les liaisons entre les services.

Le DDFiP rappelle qu'il n'a pas d'emploi à fournir pour l'accueil. Pas d'emploi disponible, donc pas de solution proposée !

Pour F.O.-DGFIP les conditions actuelles de l'accueil ne sont pas satisfaisantes, l'image donnée au public n'est pas la plus optimale.

7. Questions diverses :

- la BCR à partir de 2016 aura un pilotage commun avec la DIRCOFI afin de mutualiser les informations, le soutien technique et fixer les axes de contrôles ainsi que les objectifs établis par la DIRCOFI. Tous les agents ont été informés, leur gestion administrative reste à la DDFiP Sarthe.

Une réunion est prévue pour conclure un protocole interrégional avec toutes les BCR de l'inter-région.

- Concernant la redevance audiovisuelle, la personne chargée de cet impôt s'occupait aussi de la Mayenne. A compter du 01/01/2016, elle ne s'occupera que de la Sarthe.

- Changement de dénomination : le CHS (Centre hospitalier spécialisé) de la Sarthe est devenu EPSM (Établissement public de santé mentale) de la Sarthe. Par conséquent, la trésorerie Le Mans CH et CHS Sarthe est renommée trésorerie hospitalière du Mans, à compter du 1er décembre 2015.

- CDIF : une médiation sociale est mise en place et a recueilli l'adhésion des agents. **F.O.-DGFIP enverra une délégation, sous couvert du DDFiP, pour une entrevue avec la médiation.**

- Nous disposons d'un tableau TAGERFIP, pour répertorier le nombre d'emplois implantés par service. Une demande a été formulée pour obtenir un tableau des temps partiels afin de voir si des postes pourraient être pourvus par de nouvelles arrivées. Le DDFiP nous a répondu que les emplois EDR sont financés par les temps partiels.

- Pourquoi les frais de péages ne sont pas remboursés aux agents alors que cette dépense ne représente que quelques centaines d'euros ? Réponse du DDFiP, question de principe : les frais EDR sont inhérents à la mission et déjà compris dans la sujétion. La question de la dépense est devenue un sujet plus que sensible. A croire qu'on est proche de la banqueroute ! Au détour d'échanges sur les moyens financiers, le directeur a une nouvelle fois fait remarquer que les agents en poste à Mamers, la Flèche et Saint-Calais coûtaient cher à l'administration (électricité, chauffage, eau..., ratio agent / m² occupés !). **Que devons-nous comprendre quant à ces observations qui ne viendraient pas que de la direction départementale ?**

- Suite au départ de M. Demezset, la direction cherche un remplaçant : une note sera envoyée aux cadres A pour préciser la nature du poste et ses exigences.

- Au sujet des chefs de contrôle des SPF : la DDFiP confirme que « les agents restent chefs de contrôle jusqu'à fusion des bases FIDJI. »

- Enregistrement : suite à un arrêt de plus de 3 semaines (a-t-on bien calibré la charge de travail pour ce service ?), le service se trouve dans une situation plus que difficile. Ce dernier événement montre à quel point les services sont en situation périlleuse.

Vos représentants **F.O.-DGFIP** :

- Angélique DESPONT, SIE Le Mans Sud
- Michel DUSONG, PCE Mamers
- Jean-Yves PERDRIAU, PCE Le Mans

tél : 02 43 83 85 67

tél : 02 43 31 45 09

tél : 02 43 83 82 86

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgifp.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/072/>